

SAC-961206

UNIVERSITÉ DE MONCTON

143^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 décembre 1996

De 13 h 30 à 18 h

Tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton
Campus de Shippagan
Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Richard Barry, professeur	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
René Blais, professeur	Edmundston	Theresia Quigley, professeure	Moncton
Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef	Moncton	Luc Richard, étudiant	Edmundston
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, directeur	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du Sénat	U de M
Yahia D'Jaoued, professeur	Shippagan	Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER)	U de M	Michèle Trudeau, directrice	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton	Lita Villalon, directrice	Moncton
Nassir El-Jabi, doyen	Moncton	Truong Vo-Van	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Martin Waltz, professeur	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Francis Weil, professeur	Moncton
Lorraine Julien, bibliothécaire	Moncton	George Wybouw, doyen	Moncton
Mariana Kant, professeure	Moncton		
Rino Lacombe, professeur	Moncton		
Marcelle Laforest, directrice	Moncton		
Nicolas Landry, professeur	Shippagan		
Rodrigue Landry, doyen	Moncton		
Colette Landry Martin, directrice générale Éducation permanente (DGEP)	U de M		
Stéphane LeBlanc, étudiant	Moncton		
Linda Lequin, professeure	Moncton		
Victorin Mallet, doyen	Moncton		
Jacques Martin, professeur	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne par intérim	Moncton		
Denis Michaud, étudiant	Moncton		
Roger Ouellette, professeur	Moncton		
Shirley Paulin, étudiante	Moncton		
Louise Péronnet, professeure	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur Communication	Moncton
Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Pierre Dion, président d'assemblée	Moncton
Fernand Landry, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)	U de M
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du Sénat (SG)	U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Viateur Viel, registraire	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Albert, Rhéal Bérubé, Omer Chouinard et Ian Richmond

ABSENCES : Normand Carrier

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE - Lettre de Paul Grell	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-961101	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-961101	4
	7.1 (14.2) Calendrier des réunions du Sénat	4
	7.2 (16.4) Principes éthiques en enseignement universitaire	4
	7.3 Rapport annuel : Campus de Shippagan	4
8.	RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE	4
9.	RAPPORT INTITULÉ <i>L'INTÉGRATION ET LA PERSISTANCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON</i>	5
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	7
	10.1 Baccalauréat en travail social	7
	10.2 Baccalauréat en traduction	11
	10.3 Majeure en mathématique	11
	10.4 Création du cours SO 1610	11
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-961108	12
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	12
	12.1 Élimination de la maîtrise sans thèse en économie	12
	12.2 Baccalauréat en administration des affaires	13
	12.3 Rentrée universitaire de 1999	14
	12.4 Calendrier universitaire	15
13.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	15
14.	PROCHAINES RÉUNIONS	16
15.	CLÔTURE	18
	DOCUMENTS	19
	DOCUMENT A : Ordre du jour	A(1)
	DOCUMENT B : Correspondance	B(1)
	DOCUMENT C : Calendrier des réunions du Sénat	C(1-2)
	DOCUMENT D : Principes éthiques en enseignement universitaire	D(1-12)
	DOCUMENT E : Rapport annuel : Campus de Shippagan	E(1-10)
	DOCUMENT F : Rapport préliminaire du Comité <i>ad hoc</i> sur la promotion de la qualité académique	F(1-22)
	DOCUMENT G : Rapport du Comité des programmes	G(1-117)
	DOCUMENT H : Procès-verbal CCJ-961108	H(1-14)

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).

- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 34 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes. Il souligne la présence de deux nouveaux membres : **Mariana Kant** et **Roger Ouellette**, professeur-e-s au Campus de Moncton. Il informe les membres que des invité-e-s seront présents pour les rubriques 8, 9 et 10. Il demande que l'on observe une minute de silence en mémoire des 12 étudiantes abattues à l'École polytechnique le 6 décembre 1989 et que l'on réfléchisse à la violence faite aux femmes.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1

Lettre distribuée aux membres :

1996 11 18 : Lettre de **Paul Grell** adressée à Jean-Bernard Robichaud, président du Sénat académique. Objet : Procès-verbaux du Conseil des gouverneurs.

Pour accélérer les choses et parce que la lettre concernait le Conseil des gouverneurs, M. Robichaud a fait inscrire le point à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif qui précédait celle du Sénat. Le procès-verbal de cette réunion rapporte la réaction des membres. (CEX-961129, p. 3). Bien qu'on n'ait pas donné de directives claires à la SG, le recteur voit dans la réaction du CEX le désir que les procès-verbaux du Conseil tiennent compte de la remarque de M. Grell sans pour autant rapporter de façon détaillée les interventions. Il rappelle que la plupart des membres du Conseil sont des bénévoles qui, parce qu'ils se prononcent souvent à titre personnel, souhaitent que leurs interventions restent anonymes. Celles-ci ne reflètent d'ailleurs pas nécessairement la position du Conseil, laquelle s'exprime dans les résolutions qu'adopte l'assemblée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le président fait part des suggestions du Bureau de direction du Sénat (BDS) :

- Par égard pour les invités et invitée :

le point 8 sera traité à 14 h;
le point 9 sera traité à 14 h 30;
le point 10 sera traité à 15 h.

- Au point 7 (*Affaires découlant du procès-verbal SAC-961101*), on ajoute :

7.3 Rapport annuel : Campus de Shippagan

- Au point 20 (*Affaires nouvelles*), on ajoute :

20.2 Réforme dans la formation linguistique
20.3 Conseil de la langue française
20.4 Rapport Maclean's : dépôt

- Le point 7.1 sera présenté à son rang, mais la décision sera prise à la fin de la réunion.

R : 01-SAC-961206

Michel Doucet, appuyée par Colette Landry Martin, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-961101**

R : 02-SAC-961206

Jean-Guy Poitras, appuyé par Linda Lequin, propose :

« Que l'assemblée adopte le procès-verbal SAC-961101 tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-961101**

7.1 **(14.2) Calendrier des réunions du Sénat**

Voir le Document C, p. 1-2

Le président d'assemblée attire l'attention sur les diverses options présentées dans le document et souligne que le BDS recommande l'option A. L'assemblée votera sur la question en fin de réunion.

7.2 **(16.4) Principes éthiques en enseignement universitaire**

Voir le Document D, p. 1-12

Le BDS est d'avis que le document intitulé *Principes éthiques en enseignement universitaire*, qu'on a distribué aux membres du Sénat, devrait être discuté dans les facultés et les écoles. On peut le photocopier pourvu qu'on le fasse intégralement. La version anglaise est sur le W3.¹ Le recteur souligne la pertinence des neuf principes formulés par la Société pour l'avancement de la pédagogie et endossés par les professeur-e-s qui ont remporté le Prix national 3M pour l'enseignement. Bien que le document n'ait pas le statut qu'aurait la position officielle de l'ACPPU sur la question, il est de nature, selon le recteur, à nourrir la réflexion de la communauté universitaire et du Conseil des gouverneurs. La version française sera bientôt sur le Web. Entre-temps, si une faculté voulait étudier le document, la SG pourrait en obtenir une trentaine d'exemplaires.

7.3 **(7.2) Rapport annuel : Campus de Shippagan**

Voir le Document E, p. 1-10

R : 03-SAC-961206

Lita Villalon, appuyée par Léandre Desjardins, propose :

« Que le Sénat reçoive le Rapport annuel du Campus de Shippagan préparé par Gilbert Royer, directeur des Services pédagogiques. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.4 **(9.2) Calendrier universitaire**

Au lieu de créer un nouveau comité, le BDS accepte de se voir confier le mandat d'étudier dorénavant le calendrier universitaire avant sa présentation au Sénat.

8. **RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE**

Voir le Document F, p. 1-22

Invitée et invités à titre de membres du Comité : Nicole Lang du Campus

¹ http://www.umanitoba.ca:80/academic_support/uts/stlthe/Ethical.html

d'Edmundston; Renaud LeBlanc et Alan Fraser du Campus de Moncton.

8. RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE (suite)

RECTEUR : À titre de président du Comité, je souhaite que la première discussion du rapport préliminaire soit assez générale. J'invite les membres du Sénat à nous faire parvenir des réactions écrites; le Comité les analysera en vue de son rapport final. Pour l'instant, le BDS vous recommande d'indiquer au Comité s'il est dans la bonne voie et si ses recommandations répondent à vos attentes. C'est ainsi qu'on avait procédé dans le cas du rapport sur la réforme du Sénat. On avait alors trouvé que c'était une façon efficace d'étudier une question complexe. Je vous rappelle que le mandat du Comité précisait qu'il fallait proposer au Sénat quatre ou cinq points jugés essentiels (voir p. 5). Le Comité n'a donc pas la prétention de recommander tout ce qui doit être fait. Il a pris divers moyens pour faire un genre de diagnostic du niveau de la qualité que nous atteignons à l'U de M et il propose certaines mesures susceptibles de nous faire faire quelques pas dans la direction de la qualité. Voilà comment le Comité a interprété son mandat; il faut bien s'entendre là-dessus pour éviter les équivoques.

R : 04-SAC-961206

Mariana Kant, appuyée par Martin Waltz, propose :

« Que le Sénat se transforme en Comité plénier et qu'il fasse rapport à l'assemblée. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Il est 14 h 9.

R : 05-SAC-961206

Paul Grell, appuyé par Léandre Desjardins, propose :

« Que le Sénat revienne en assemblée délibérante. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Il est 14 h 30.

RECTEUR : Le Comité avait donné jusqu'au 6 janvier pour la réception des commentaires parce qu'il avait l'intention de présenter son rapport final le 31 janvier. Si le Sénat ne s'oppose pas à ce que le rapport soit soumis en mars, on peut peut-être lui donner jusqu'à la fin de janvier.

Le **président d'assemblée** annonce qu'à la réaction non verbale de l'assemblée, il est clair que l'on souhaite reporter la date. Il invite le recteur à faire connaître très bientôt la nouvelle date. Il remercie les membres du Comité qui ont bien voulu se déplacer.

9. RAPPORT INTITULÉ L'INTÉGRATION ET LA PERSISTANCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Invité : Robert Baudoin, auteur du rapport.

Monsieur Baudouin présente les grandes lignes de son rapport. L'étude avait pour objectif de répondre à la question : « Qui sont les étudiantes et les étudiants qui éprouvent des difficultés durant leur première année à l'Université de Moncton? ». Après avoir décrit brièvement le modèle conceptuel et la méthodologie de l'étude, M. Baudouin insiste surtout sur les points suivants :

Les caractéristiques familiales

- Niveau de scolarité des parents : 77,9% des pères et 82,2% des mères n'ont pas de diplôme universitaire; 19,2% ont un frère ou une soeur qui a un diplôme universitaire; un-e étudiant-e sur quatre est le premier à fréquenter une université.
- Niveau de soutien de la part des parents : très élevé.

9. **RAPPORT INTITULÉ *L'INTÉGRATION ET LA PERSISTANCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON* (suite)**

- Difficultés universitaires : interventions en classe; nervosité durant les examens; gestion du temps; hésitations par rapport au programme.
- Prédiction de l'expérience universitaire : le soutien familial (16%); le processus de choix (17%).
- Difficultés sociales et personnelles : adaptation à la vie universitaire; timidité; alimentation; situation financière.
- Prédiction de l'expérience sociale et personnelle : le processus de choix (17%); l'engagement initial (23%).
- Prédiction de l'intégration universitaire : le vécu scolaire (14%); l'engagement initial (32%); l'expérience universitaire de la première session (28%); l'expérience universitaire de la deuxième session (45%).
- Prédiction de l'intégration sociale : l'expérience sociale de la première session (15%); l'expérience sociale de la 2^e session (19%); l'expérience universitaire de la première session (16%); l'expérience universitaire de la 2^e session (14 %). L'intégration universitaire et l'intégration sociale sont en corrélation à 0,31.
- L'abandon des études : 28,5% des étudiant-e-s inscrits à l'U de M en septembre 1994 ne l'étaient plus en septembre 1995.
- Prédiction de l'abandon des études : l'engagement initial (26%); l'expérience universitaire de la première session (16%); l'expérience universitaire de la 2^e session (15%); l'intégration universitaire (16%); l'engagement subséquent (30%).
- Recommandations :
 - 1 - Que l'Université instaure des mécanismes et des procédures pour faciliter et encourager la recherche institutionnelle.
 - 2 - Qu'un comité représentatif des unités universitaires et administratives de l'Université soit formé et qu'on le mandate de coordonner l'intégration des étudiants et des étudiantes.
 - 3 - Qu'un système de dépistage des étudiants et des étudiantes à risque soit développé et maintenu.
 - 4 - Que la communauté universitaire soit sensibilisée aux facteurs de risque et à leur conséquence.
 - 5 - Que l'Université facilite et encourage l'implantation d'initiatives visant l'intégration et l'encadrement des étudiants et des étudiantes.
 - 6- Que l'Université cherche, d'une part, à engager davantage les parents dans la vie universitaire et, d'autre part, à cibler l'effort fait auprès du personnel scolaire.

RECTEUR : Je remercie M. Baudouin et le CRDE, qui ont réalisé cette étude; elle est très utile et elle tombe à point. Quand on l'a commandée, dans le cadre de la planification stratégique, la notion de persistance était peut-être un peu abstraite. Mais dans le contexte de contraintes financières et de diminution de notre clientèle étudiante, on prend conscience qu'il ne faut pas seulement se préoccuper du recrutement. Nous perdons près de 30% de nos effectifs à la fin de la première année! C'est dire que nous avons déjà sur place une ressource avec laquelle il faut travailler. On ne veut pas dire pour autant qu'il faudrait retenir à tout prix à l'Université tout le monde qui s'y inscrit en première année. La recherche est vraiment éloquente sur un ensemble de facteurs de vulnérabilité qui nous indiquent que dans beaucoup de cas, ce n'est pas à cause d'un manque d'aptitudes intellectuelles que les étudiant-e-s quittent l'Université. Si nous pouvons neutraliser l'effet des autres facteurs qui influencent leur décision, nous pourrions non seulement stabiliser notre population étudiante mais aussi éviter à la société la perte de ressources que représente leur départ. Souvent il s'agit de difficultés d'adaptation normales chez des jeunes de 18 ans qui quittent leur famille pour la première fois. Les résultats de l'étude sont très importants pour le corps professoral, les Services aux étudiant-e-s et l'ensemble de la communauté universitaire parce qu'il y a des choses qui peuvent être faites. On y apprend que pour un pourcentage important des étudiant-e-s, c'est la première expérience universitaire de la famille. Ces jeunes n'ont donc personne de leurs proches avec qui ils peuvent comparer leur expérience universitaire. Ils se retrouvent dans une situation de quasi-isolement et nous devons faire quelque chose pour eux. Monsieur Baudouin a déjà présenté son étude à la communauté universitaire à Moncton. Il accepte de répondre à des invitations dans les constituantes d'Edmundston et de Shippagan; nous ferons les arrangements nécessaires.

9. **RAPPORT INTITULÉ L'INTÉGRATION ET LA PERSISTANCE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

MALLET : Je félicite M. Baudouin. J'aimerais savoir s'il a des données sur le taux d'abandon par faculté. Un taux global de 28% au premier semestre, c'est très sérieux! Ensuite, j'aimerais avoir ses commentaires sur l'intégration. On en fait déjà beaucoup dans les facultés, les départements, etc.

BAUDOUIIN : On n'a fait aucune analyse par faculté, école ou campus concernant le taux d'abandon. Pour ce qui est des activités d'intégration, même si elles se font bien, l'étude révèle qu'il en faudrait davantage. Peut-être devraient-elles être d'un autre type et comprendre plus de suivi. Souvent, c'est au niveau des activités quotidiennes de chaque membre du personnel que ça se joue.

MCKEE-ALLAIN : Le rapport contient beaucoup de renseignements utiles. Un des points est la spécificité de nos étudiant-e-s : ils et elles sont souvent la première génération qui accède aux études universitaires. Voilà une donnée importante pour notre travail. Un autre point relié à la qualité académique est l'importance de l'intégration. Dans nos cours de première année, nous avons souvent 150, 200, 250 étudiant-e-s. Les articles de journaux distribués au Sénat recommandent de faire sur ce point exactement le contraire de ce que nous faisons. Le rapport est un bon outil de réflexion.

VILLALON : Je félicite M. Baudouin et le remercie. Il y a une tranche de la population qui est peut-être négligée. Il s'agit d'adultes, souvent des femmes dont la plupart sont séparées ou divorcées et ont des enfants à charge. Elles ont besoin d'un appui encore plus intensif durant la première année universitaire. Leur taux d'abandon est proportionnel au manque de soutien. Il faut donc surtout penser à des moyens d'offrir du soutien académique et social en première année. Nos enquêtes révèlent qu'un grand nombre d'étudiantes (monoparentales surtout) se trouvent dans des situations très délicates; souvent elles abandonnent leurs études non pas faute de potentiel, mais faute de soutien.

VRARH : Je félicite l'auteur de cet excellent rapport. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à mettre en application certaines de ses recommandations. Par exemple, cette année, le personnel des Services aux étudiant-e-s a téléphoné aux étudiant-e-s de première année pour leur demander si tout allait bien et pour leur conseiller de communiquer avec le bureau s'ils avaient des problèmes. Pour ma part, j'ai écouté ce que des groupes d'étudiant-e-s de première année de différentes régions du Canada avaient à nous dire. J'ai rencontré aussi plusieurs groupes de parents; souvent, leur crainte n'est pas que leur fils ou leur fille ne réussisse pas, mais plutôt qu'il ou elle abandonne ses études et vive cet abandon comme un échec à traîner toute sa vie. Les abandons ont d'ailleurs un grand impact sur le recrutement parce que ces jeunes retournent dans leur milieu et découragent les autres de fréquenter l'U de M. La persistance des étudiant-e-s qui ont la capacité de réussir à l'Université doit devenir un objectif pour l'ensemble de la communauté universitaire. L'échec académique est un échec de l'étudiant-e, mais un abandon, c'est notre échec.

VRER : J'ai rencontré en sous-groupes plusieurs catégories de notre clientèle. J'en retiens que nous travaillons très fort pour envoyer toutes sortes de documents avant l'inscription, mais nous sommes plus faibles en ce qui concerne le contact humain. Les étudiant-e-s nous disent, par exemple : « Je devais parler à mon directeur de département, mais j'ignorais son nom, son numéro de téléphone, etc. ». Au début d'août, les étudiant-e-s composent le numéro 800, mais il n'y a pas de réponse. Ils passent par trois ou quatre bureaux avant de parler à la bonne personne. Les problèmes d'intégration commencent parfois avant même que les étudiant-e-s aient mis les pieds sur le campus.

GRELL : Je suggère à l'auteur de faire paraître dans l'*Hebdo-Campus* une synthèse des points importants du rapport. Il faut dissocier les recommandations des résultats. La recherche ne fait que commencer, il ne faudrait pas trop vite en tirer des conclusions. Cela ne nous empêche pas d'agir.

Le **président d'assemblée** remercie M. Baudouin et souligne le grand intérêt qu'a soulevé son étude.

Pause de 15 h 5 à 15 h 20.

10. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document G, p. 1-117

10.1 **Baccalauréat en travail social**

Invitée : Huguette Clavette, professeure de l'École de service social

VRER : Il s'agit d'une refonte complète de la formation en service social au premier cycle. Je voudrais rappeler le processus qui a conduit à cette refonte. L'Université a d'abord reçu le rapport des personnes chargées de « l'accréditation » des programmes de service social, puis celui d'un évaluateur retenu par l'Université dans le cadre de l'évaluation des programmes. Les recommandations de ces rapports ont suivi le chemin normal : le Comité conjoint a recommandé au Sénat et au Conseil ses positions quant au programme. Essentiellement, on recommandait à l'École:

- 1) d'exiger quelques années d'études universitaires préalables au programme; 2) d'intégrer une plus grande proportion de
- 10.1 **Baccalauréat en travail social** (suite)

clientèle adulte. L'École a travaillé dans ce sens et a présenté au CPR un programme de trois ans après un minimum de deux ans de formation universitaire. Après quelques discussions avec la Faculté des sciences sociales et avec l'École, le CPR a fait sa recommandation.

R : 06-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Michel Doucet, propose :

« Que le Sénat approuve le programme de Baccalauréat en travail social de trois ans incluant la séquence de création et d'abolition de cours;

*Que le Sénat accepte le programme intitulé **Années préparatoires au Baccalauréat en travail social**, programme de deux ans géré par la Faculté des sciences sociales. »*

VRER : Le CPR voit la nécessité d'une proposition en deux parties parce qu'il reste un élément de difficulté. Il voit un peu trop de rigidité quant à la spécificité des contenus de la partie préparatoire. Non pas qu'il s'agisse d'un mauvais choix d'exigences, mais l'impossibilité de les remplacer dérange un peu le CPR. Toutefois, il n'a pas jugé bon de rejeter la proposition.

LAFORÉST : J'ai tenu à ce que Huguette Clavette soit présente. Elle a participé à tout le processus d'élaboration du programme, dont les modifications majeures ont nécessité de la part de l'École un investissement considérable. Madame Clavette a contribué à cet investissement même avant mon arrivée; elle peut donc témoigner de toutes les étapes. Je voudrais faire ressortir les éléments qui sont à la base des orientations du programme et ceux qui en supportent la structuration et le contenu.

A) Justification de la réforme :

La réorganisation découle directement des recommandations du rapport de l'évaluateur externe (rapport Alary, mars 1994); de l'organisme accréditeur du programme qui, en 1994, n'a accordé l'agrément qu'à la condition que les recommandations du rapport Alary soient mises en oeuvre; du Comité consultatif de l'École qui a alerté l'École quant à l'urgence d'ajuster la formation pour faire face à des problèmes sociaux de plus en plus lourds et complexes.

Les recommandations découlant de ces différentes évaluations portent essentiellement sur la consolidation de la formation générale et fondamentale de base; sur l'accroissement des connaissances et des compétences spécifiques au travail social et sur le développement de la maturité professionnelle des travailleurs sociaux en formation. C'est à quoi le programme enrichi veut répondre.

B) Accord de principe :

Le Conseil de la Faculté des sciences sociales, le Comité conjoint de la planification, le Sénat académique et le Conseil des Gouverneurs ont donné leur accord de principe.

C) Présentation du programme :

Présentation générale : Le programme totalise 90 crédits répartis sur une période de six sessions. Basé sur une orientation généraliste, il vise l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à la pratique du travail social dans les organismes publics et privés offrant des services principalement à la population francophone des provinces Maritimes. Il est reconnu dans l'ensemble du Canada et des États-Unis. Contingenté à 50 admissions par année, il comporte un potentiel de 150 inscriptions/année. Quant au programme préparatoire, il est plausible de prévoir quelque cent étudiants à l'admission non contingentée en première année pour un potentiel qui pourrait atteindre deux cents inscriptions/année.

Objectifs : Quatre séquences supportent la cohérence du programme : 1) le développement humain, le fonctionnement social et les acteurs sociaux; 2) les déterminants professionnels et institutionnels de la pratique; 3) lien théorie/pratique et visant à faire l'intégration des démarches de recherche et d'intervention; 4) les méthodes et modèles d'intervention en travail social. Les composantes générales et une partie des composantes fondamentales sont comprises dans les conditions d'admission.

Conditions d'admission minimales : Les 60 crédits du programme d'Années préparatoires.

10.1 Baccalauréat en travail social (suite)

La place faite aux adultes dans le programme : L'enrichissement du programme et l'admission définitive au programme après deux ans d'université permettent de prévoir un déplacement de la clientèle majoritairement jeune jusqu'à maintenant vers une clientèle dite adulte munie d'expérience de travail et aussi une clientèle munie d'un baccalauréat connexe. Ce sont les acquis à l'admission qui détermineront la durée du programme pour ces clientèles. Les profils proposés dans l'annexe sont des guides pour l'étude des dossiers et non pas un engagement à les appliquer intégralement.

MCKEE-ALLAIN : Le programme préparatoire comporterait le profil d'admissibilité page 44. Ce programme préparatoire est inclus expressément à la demande de l'École de service social. C'est très important de voir le lien entre les deux propositions de M. Desjardins. Durant toute la démarche, l'École a eu l'appui de la Faculté des sciences sociales. Pour ce qui est des étudiant-e-s qui se seront inscrits au programme préparatoire mais qui ne feront pas partie des 50 personnes admises au nouveau bac, ils pourront s'inscrire aux autres programmes de la Faculté puisque les conditions d'admission sont les mêmes que pour le programme préparatoire. Il a été question de décerner un diplôme après les deux ans, mais on n'a pas de proposition concrète à faire là-dessus étant donné que c'est un dossier complexe. Le programme préparatoire peut aussi faire découvrir aux étudiant-e-s des disciplines qui ne sont pas enseignées au secondaire et devenir ainsi une passerelle vers d'autres programmes. Bref, il faut étudier les deux propositions comme un tout.

PAULIN : Je félicite l'École de vouloir améliorer son programme, mais je dois m'opposer à ce qui est proposé. On dit que les étudiant-e-s ne sont pas prêts après quatre ans. En droit non plus, mais on nous fait faire une année de cléricature qui nous économise deux ou trois mille dollars de frais de scolarité. On pourrait faire quelque chose du genre en service social. Les notes seront-elles prises en considération lors de l'admission après deux ans? Si oui, ceux et celles qui ne seront pas admis seront-ils acceptés dans d'autres programmes? Contrairement aux gens du D.S.S., ils n'auront pas de diplôme. Si la supervision est faite par des agences gouvernementales, l'École n'aura rien à dire et il sera impossible de contester l'évaluation d'un stage. Je m'oppose à l'idée de cinq années d'université; on ne m'a pas prouvé qu'il y avait une tendance générale vers des programmes de cinq ans en service social. Étant donné le niveau d'endettement, les gens considèrent la longueur d'un programme dans leur choix de carrière.

LEQUIN: On dit que les étudiant-e-s doivent savoir lire l'anglais (p. 53). Il me semble qu'au Nouveau-Brunswick, un travailleur social a besoin de savoir un peu plus d'anglais que cela. L'exigence EN 1031, qui déjà ne correspond pas à un grand niveau de bilinguisme, a été remplacée par EN 1000 (p. 40). Est-ce possible que même EN1011 soit suffisant? C'est inconcevable! Il faut EN1042, au minimum, si on veut vraiment former des professionnel-le-s capables d'entrer sur le marché du travail dans la province. Je suis contente d'apprendre, par contre, que la grille de correction du français adoptée par le Sénat sera appliquée. Ça semble dire qu'elle ne l'est pas maintenant...

KANT : J'ai des inquiétudes au sujet de la formation en informatique. L'initiation à l'ordinateur et aux banques de données se fera par le biais des laboratoires offerts à la Faculté et au moyen d'objectifs spécifiques dans certains cours (p. 54). J'accepte ce point de vue, mais comme plusieurs facultés ont le cours d'initiation à l'ordinateur dans leurs programmes, on risque d'avoir un problème de différence de niveau de préparation entre les étudiant-e-s provenant de différents programmes quand ils devront utiliser certains logiciels dans leurs cours. Le nouveau programme ne comporte pas de cours d'initiation aux banques de données. Pourtant, un travailleur social doit pouvoir les utiliser.

LEBLANC: Je trouve irresponsable d'admettre 100 étudiant-e-s en vue d'en inscrire 50 dans un autre programme, alors qu'on ne sait même pas où iront les 50 autres après deux ans. Jusqu'à ce qu'on me garantisse qu'ils pourront poursuivre leurs études, je vais m'opposer à l'adoption du programme.

R. LANDRY: C'est ce qu'on appelle *l'effet pervers* : on résout un problème en en créant un autre ailleurs. L'admission quasi-automatique en psychologie ou en sociologie risque de créer un surcroît d'étudiant-e-s faibles dans ces programmes. Je ne vois pas de solution. L'École demande de changer le nom du programme pour celui de « travail social », mais la proposition parle de « service social ».

WALTZ: La durée de cinq ans ne m'inquiète pas. En musique, ça n'a pas diminué le nombre des inscriptions; elles tendent plutôt à augmenter parce que les étudiant-e-s faibles peuvent mieux se préparer. Mais ce programme de cinq ans est-il meilleur que ceux de quatre ans ailleurs? Si oui, je n'ai aucune objection, parce que des étudiant-e-s mieux préparés auront plus de facilité à se trouver un emploi. Autrement, je donne raison aux gens qui sont intervenus.

QUIGLEY: Le programme est passé de EN 1031 à EN 1000. C'est un recul, étant donné que le règlement du Sénat exige au moins EN 1022. De nos jours, pour se trouver un emploi, il faut une connaissance de l'anglais que le niveau de EN 1000 est loin de donner.

MICHAUD : Puisqu'on semble vouloir une clientèle plus adulte, le programme préparatoire est peut-être moins important; ceux sur qui on veut bâtir le programme s'inscriront tout de suite à la formation en service social. Quelle place y aura-t-il pour les jeunes? Le contingentement de 50 comprend-il les places réservées aux jeunes ou celles qu'on réserve aux adultes? J'ai de difficulté à suivre la logique.

10.1 Baccalauréat en travail social (suite)

Z. CHIASSON : L'adoption du programme signifie-t-elle que le Sénat accepte ce que reconnaît la Faculté des sciences sociales, c.-à-d. que les cours SO 1410 *Introduction à l'anthropologie* et SO 4570 *Idéologie et pratiques culturelles* permettent de satisfaire à l'exigence de formation générale quant au développement de la sensibilité esthétique? Si oui, quel est leur contenu?

OUELLETTE : On devrait commencer à entendre des réponses dès maintenant.

VRER : 1) Le CPR était conscient que le nom du programme serait « travail social », mais ça ne s'est pas reflété dans la résolution. 2) Au lieu de préciser que c'est EN 1031 pour tout le monde, le programme dit : « selon le test de classement ». La proposition de l'École disait EN 1031. 3) La résolution à partir de laquelle l'École de service social et la Faculté des sciences sociales ont travaillé précisait qu'on devait chercher à augmenter la clientèle adulte. On sait qu'en travail social, dans d'autres universités, la proportion est souvent 50-50.

CLAVETTE: Nous avons étudié attentivement toutes les options possibles : 4 ans, 4½ ans, 5 ans et 6 ans. À Dalhousie, il faut d'abord faire un bac dans une discipline connexe avant de suivre le programme de deux ans en service social. On y définit la clientèle adulte comme celle qui a au moins 25 ans et un nombre assez important d'années d'expérience sur le marché du travail en service social. Le programme y est contingenté à 50 étudiant-e-s et 80% ont déjà un bac. À Saint Thomas, théoriquement, le programme est de deux ans en sciences sociales suivis de deux ans en service social. Dans les faits, on y admet entre 125 et 150 étudiant-e-s en service social en première année; à la fin de la deuxième année, on en garde 25. De ces 25, il y en a 8 (12 ou 13, les bonnes années) qui ont fait les deux années de base; les autres ont déjà un bac. Nos diplômé-e-s doivent faire concurrence à ceux et celles de Dalhousie où l'âge moyen des étudiant-e-s acceptés au programme est de 29 ans. La moyenne des étudiant-e-s admis en service social à Saint Thomas est de 3,7. Nous étions donc devant le choix suivant : aller dans le sens des universités des Maritimes (bac + 2 ans) ou continuer à favoriser la clientèle jeune (2 ans + 3 ans). Notre défi est d'avoir un programme de cinq ans capable de concurrencer celui de six ans des autres universités. Il faut faire attention quand on compare le programme avec celui de la psycho ou du droit. Les professions ont des façons différentes de se gérer. En psychologie, c'est la maîtrise qui donne accès à la pratique. En service social, c'est le bac. Le bac doit donc répondre à la fois aux exigences universitaires et aux exigences pratiques.

McKEE-ALLAIN: Il y a déjà un contingentement en service social, mais il se fait dès la première année. Ceux et celles qui ne sont pas acceptés vont en sciences sociales ou ailleurs. Le nouveau programme continue donc une pratique connue. Les critères d'admission et de maintien étant les mêmes pour tous les programmes de la Faculté, l'étudiant-e qui aura fait les deux années préparatoires pourra, s'il répond aux exigences, être admis en troisième année comme s'il s'était inscrit dès la première année. Je suis tentée de demander à Mme Paulin combien d'années on investit dans un bac en droit...

PAULIN : Sept.

McKEE-ALLAIN : Quant à la diversité du niveau de préparation en informatique, la situation n'est pas particulière à ce nouveau programme; partout, au niveau du Campus, il y a des ajustements à faire sur ce point. Je crois qu'on les fait de façon satisfaisante. On fera la même chose dans ce cas-ci.

LAFORREST: On a semblé dire que l'École n'avait pas un mot à dire quant à la supervision. Au contraire, nous gardons le plein contrôle du processus de décision de A à Z. C'est nous qui déterminons le programme de formation pratique et les grilles d'évaluation. L'avantage d'avoir accès aux agences gouvernementales, c'est qu'on nous fournit gratuitement les lieux de stages. Les ministères reconnaissent que c'est leur responsabilité de le faire, mais ils ne sont pas prêts à faire la supervision. Nous devons faire la formation des superviseurs et gérer les lieux de stage. C'est un défi.

GRELL: On semble convaincu de l'importance de l'enrichissement de la formation pour les travailleurs sociaux, mais il reste la question du sort des gens qui suivront ces deux premières années et qui ne se destineront pas au service social. La qualité de l'enseignement augmentera automatiquement étant donné que les exigences de formation des futurs travailleurs sociaux sont nettement plus élevées. Que l'on se destine ou non au travail social, ces deux premières années seront dorénavant beaucoup mieux structurées. Une structure d'accueil beaucoup plus importante pour les étudiant-es qui arrivent en sciences sociales est maintenant possible. J'admets qu'il n'y a pas de diplôme à la fin du programme préparatoire. Ça viendra peut-être, mais dans un sens, ce n'est pas si grave.

OUELLETTE: Dans les documents, est-ce EN 1031 ou EN 1000? La question est importante.

VIEL : La version sur laquelle le CPR s'est prononcé est celle de la page 56; on y parle d'EN 1031.

VRER : 1) Personne n'a répondu à la question au sujet de la sensibilisation à l'esthétique et je ne suis moi-même pas en mesure de le faire. 2) Le CPR aimerait que les deux années préparatoires soient couronnées par un diplôme, comme le souhaite la Faculté. Mais c'est complexe; il faut se donner le temps de bien faire les choses. 3) La situation de la clientèle non admise en service social

n'est pas différente de celle des étudiant-e-s non admis aux écoles de médecine ou de droit. Dans le monde universitaire, il y a souvent des contingentements. En ce moment, la sélection se fait à l'entrée. La nouvelle situation permettra aux étudiant-e-s de suivre deux années très utiles en vue de l'admission.

10.1 **Baccalauréat en travail social** (suite)

Vote sur R06 (première partie) Contre 3 ADOPTÉE

Vote sur R06 (deuxième partie) Contre 3 ADOPTÉE

Le président remercie Mme Clavette.

10.2 **Baccalauréat en traduction**

VRER : Il s'agit de quelques adaptations du programme faites à la suite de l'évaluation externe. Les membres du CPR n'ont pas soulevé de problèmes. Ce sont des modifications importantes, mais mineures quant à leurs effets sur la structure et les objectifs du programme.

R : 07-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« Que le Sénat approuve les changements proposés au Baccalauréat en traduction, incluant la création et l'abolition de cours. »

R. LANDRY : La proposition va-t-elle dans le sens recommandé lors de l'évaluation du programme?

VRER : Oui.

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

10.3 **Majeure en mathématique**

VRER : La modification ne peut être traitée car la Faculté n'a pas encore rempli la condition exigée.

10.4 **Création du cours SO 1610**

VRER : La présente proposition n'a pas été envoyée dix jours auparavant. Le CPR souhaite que vous fassiez preuve de flexibilité afin que le processus d'approbation soit le moins lourd possible quand il s'agit de répondre à des clientèles externes dont le rythme de travail est différent du nôtre. En l'occurrence, nos interlocuteurs appartiennent au Mouvement coopératif. Nous avons eu de nombreuses discussions l'été dernier sur la façon dont nos cours contribuent à la formation de leur personnel. Il a été convenu que nos cours pouvaient répondre à leurs besoins, mais il fallait créer un cours de première année portant sur les mouvements coopératifs. Le cours a été conçu entre septembre et octobre et il est passé par le processus normal d'approbation. Nos interlocuteurs veulent offrir une formation à leurs 2 000 membres et souhaitent que le cours s'offre dès janvier. Ce n'est possible que si le Sénat accepte d'étudier la question aujourd'hui.

Le **président d'assemblée**, ayant obtenu l'assentiment unanime des membres, accepte que la proposition soit présentée.

R : 08-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que le Sénat crée le cours SO 1610 et que celui-ci soit réservé à l'Éducation permanente. »

R. LANDRY : Si on crée un cours qui présente les fondements de la coopération, il faudra tenir compte de son contenu dans les cours plus avancés dans le domaine. Il deviendra peut-être

préalable. Il ne faudra pas oublier de faire les modifications, s'il y a lieu.

10.4 **Création du cours SO 1610** (suite)

VRER : L'Université offre un *Certificat d'études coopératives*, qui comprend des cours de sociologie. Mais les gens qui suivront ce cours-ci ne vont pas nécessairement suivre les autres cours sur la coopération; ils suivent une variété de cours que l'Institut de coopération reconnaît par un brevet.

PAULIN : On nous dit que ça presse. Est-ce qu'il y a déjà un plan de cours, un prof, etc.?

VRER : Oui.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-961108**

Voir le Document H, p. 1-14

R : 09-SAC-961206

Mariana Kant, appuyée par Stéphane LeBlanc, propose :

« Que le Sénat reçoive le procès-verbal du Comité conjoint CCJ-961108. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

12.1 **Élimination de la maîtrise sans thèse en économie**

VRER : Le CCJ recommande l'abolition de la maîtrise sans thèse en économie.

R : 10-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que l'on abolisse la maîtrise sans thèse en économie. »

PAULIN : Pourriez-vous mettre la proposition en contexte? Propose-t-on autre chose?

VRER : En économie, on offrait une maîtrise sans thèse et une autre avec thèse. Cette dernière comportait un moins grand nombre de cours que l'autre. Le Département trouvait difficile d'offrir deux types de maîtrise et le baccalauréat, ses étudiant-e-s étant peu nombreux. La rationalisation l'a amené à choisir d'abolir la maîtrise sans thèse parce que c'est le programme où il y a le plus petit nombre d'étudiant-e-s et parce qu'il est plus coûteux que d'autres choses qu'il souhaite garder.

JOLICOEUR : Faut-il deviner que ce sont les premières conséquences du programme de préretraites? Pourquoi a-t-on moins de monde tout à coup pour offrir un programme? Où se situe l'économie dans le plan de « priorisation » des programmes adopté au Sénat? Faute de ressources, on abolit un programme; mais l'autre possibilité est de les augmenter. Ce que j'entends m'inquiète.

VRER : Je n'ai pas assisté à toutes les discussions, mais parmi les facteurs qui ont influencé la décision, il y a : la valeur des maîtrises avec thèse par opposition à celle des maîtrises sans thèse; le petit nombre de personnes inscrites à la maîtrise qu'on doit diviser en deux groupes; les ressources nécessaires pour offrir une maîtrise comportant plus de cours. La doyenne pourrait compléter.

MCKEE-ALLAIN : Je n'étais pas doyenne à l'époque, mais je sais que même avant le programme de préretraites, il avait déjà une préférence chez les étudiant-e-s pour la maîtrise avec thèse. À titre d'information, le Département compte six professeurs. Il y a eu une préretraite en juin et il y aura une « vraie » retraite en décembre, qu'on remplacera par un demi-poste.

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

12.2 Baccalauréat en administration des affaires

VRER : Le processus d'évaluation du B.A.A. est terminé; tous les détails sont dans le document intitulé *Réévaluation du programme de Baccalauréat en administration des affaires*. Il faut noter qu'on a évalué non pas le programme qui s'offrait, mais celui que la Faculté s'appropriait à offrir et sur lequel elle avait déjà beaucoup travaillé. Ce que le CCJ recommande au Conseil et au Sénat se trouve dans la résolution 4 de son procès-verbal. Le nouveau programme dont il est question dans la partie A a été soumis au CPR, qui le traitera en janvier. Dans la partie B, on parle du Fonds Wallace. Celui-ci comprend de l'argent provenant et de la campagne Impact et du gouvernement. Celui-ci, suite à une évaluation des facultés d'administration menée il y a quelques années par Catherine Wallace de la CESPM, avait décidé de doter la UNB et l'U de M de fonds destinés au réalignement de ces facultés sur le monde des affaires. On a déjà commencé à utiliser cet argent. Quant au corps professoral, les retraites (anticipées et normales) étant nombreuses à la Faculté, il est grand temps de faire un plan de renouvellement. Pour ce qui est de la formule « co-op », la Faculté l'a déjà incluse dans son programme de deuxième cycle; elle compte faire de même au premier cycle et la résolution l'y encourage.

R : 11-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par George Wybouw, propose :

« Que le Sénat adopte les recommandations suivantes du Comité conjoint de la planification :

A) Que la Faculté d'administration, en collaboration avec le Campus de Shippagan et le Campus d'Edmundston, et en tenant compte à la fois des exigences académiques et de celles du partenariat, poursuive l'élaboration du nouveau programme de B.A.A. en vue de sa présentation aux instances décisionnelles;

B) Que la Faculté d'administration élabore et soumette aux instances appropriées :

- un plan de renouvellement de son corps professoral précisant les critères de recrutement et d'embauche;*
- un plan d'utilisation du Fonds Wallace en fonction des impératifs du nouveau programme;*
- un plan détaillé précisant ses intentions, ses objectifs et ses moyens en rapport avec la formation pratique (stages et programmes en alternance appelés « coop »).*

POITRAS : Est-ce qu'on tient compte également du bac en commerce offert par l'Éducation permanente des trois campus à beaucoup de personnes? Si oui, qu'on le note au procès-verbal.

VRER : La proposition ne nomme pas ce programme. Le doyen pourrait nous dire si à la Faculté, quand on a fait les changements au programme, on a tenu compte de ce groupe de personnes.

WYBOUW : On en tient compte justement puisque le programme est maintenu dans sa forme actuelle. Mais il y aura certainement lieu de le retravailler au niveau des trois campus.

POITRAS : Par la suite, dans le rapport que vous avez déposé au CPR, en a-t-on tenu compte?

WYBOUW : On n'a jamais dit qu'on allait le supprimer. On a refondu le B.A.A.; le bac en commerce n'a pas été touché. Il s'agit de deux programmes différents. Le bac en commerce relève de l'Éducation permanente, avec qui il faudra travailler là-dessus.

JULIEN : La plupart des rapports d'évaluation commentent les ressources de la bibliothèque et recommandent des correctifs que les bibliothécaires trouvent utiles. Dans celui-ci, on ne dit rien sur les collections. L'expression « ressources bibliothécaires » au lieu de « ressources documentaires » revient souvent. *Bibliothécaire* est un nom désignant la profession; ce n'est pas un adjectif.

12.2 Baccalauréat en administration des affaires (suite)

GRELL : Les évaluations de programmes nous donnent, de plus en plus, un portrait objectif de la situation académique à l'Université. L'évaluation d'un programme peut refléter des choses pertinentes au sujet des autres programmes. Je relève dans celui-ci quatre points d'intérêt général. 1) « Deux professeures ont été retenues comme candidates de premier rang mais ont rejeté l'offre d'emploi de l'Université; elles enseignent au Québec où elles bénéficient d'une charge d'enseignement moindre et de conditions salariales plus avantageuses » (p.8). 2) La description des ressources nécessaires au développement de la Faculté (p. 9-11) montre (ou cache...) la pauvreté de beaucoup d'autres programmes. J'espère que le fonds Wallace donnera ses fruits et que l'Université contractera des obligations par rapport à ce fonds. 3) Deux professeurs siègent au Conseil de la FESR (p. 13), alors que sept professeurs sur 32, d'après les évaluateurs, font de la recherche. Je voudrais qu'on prenne note que d'autres entités dont le nombre de professeur-e-s est plus important ne sont pas représentées de la même façon à la FESR. 4) On dit bien (p. 68) qu'un projet de réforme doit être le fruit d'une réflexion collective, sinon on en arrive à une démotivation comme celle qu'ont constatée les évaluateurs. Il y a là une leçon à tirer quant à la nécessité de la collégialité.

WYBOUW : J'abonde dans le sens de M. Grell, sauf qu'en ce qui concerne les études supérieures, le nombre d'étudiant-e-s à temps plein et à temps partiel à notre faculté représente à peu près la moitié du total des étudiant-e-s. Je ne revendique pas la moitié des sièges, mais lorsqu'on regarde la représentation à la FESR, il faut tenir compte également du nombre d'étudiant-e-s.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

12.3 Rentrée universitaire de 1999

VRER : Le Comité conjoint recommande au Sénat d'adopter, pour la session d'automne 1999, un calendrier universitaire compatible avec la tenue éventuelle du Sommet de la francophonie à Moncton. Il n'a pas voulu suggérer l'une ou l'autre des possibilités qu'il a examinées, mais il est convaincu qu'il est possible de s'accommoder de la tenue du Sommet à Moncton, le cas échéant. Le document C en annexe du CCJ-961108 donne un aperçu de certaines possibilités; elles ne sont pas exhaustives.

RECTEUR : La recommandation du CCJ s'adresse aussi bien au Conseil qu'au Sénat. Au dernier Sénat, on avait fait remarquer qu'étant donné la dimension politique de la question, le Conseil devait se prononcer et ce même avant que le Sénat ne le fasse. Le Conseil l'a fait le 30 novembre. À ce stade-ci, on ne se prononce que sur ce qui permet à l'U de M de s'engager auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick à s'accommoder des dates proposées. Le Sénat adoptera un calendrier, mais il ne le fait pas aujourd'hui. L'information soumise au CCJ et au Conseil paraît suffisante pour que l'Université puisse, de façon responsable, donner ce premier élément de réponse, sachant que les aménagements à venir ne seront pas nécessairement ceux qu'on envisage actuellement. Monsieur Grell avait suggéré qu'un comité du Sénat se penche sur les questions de calendrier universitaire. Ce comité pourrait étudier les aménagements à faire. On devra trouver bien à l'avance la modalité opérationnelle pour 1999, mais on peut attendre la confirmation de la tenue du Sommet à Moncton.

R : 12-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat adopte, pour la session d'automne 1999, un calendrier universitaire compatible avec la tenue éventuelle du Sommet de la Francophonie au Campus de Moncton. »

N.B. La proposition a été légèrement modifiée. Voir texte final p. 15.

DOUCET : Il y aurait lieu de faire référence aux dates. Préparer un calendrier compatible avec la tenue d'un Sommet en octobre ou en novembre, ce serait autre chose.

RECTEUR : Monsieur Doucet a raison. Si les instances de la Francophonie veulent changer les dates et que le gouvernement n'est pas informé que la date limite dont l'Université peut s'accommoder est le 13 septembre, on pourrait avoir des problèmes.

VRER : Inclure la date respecte entièrement l'esprit de ce que veut le Comité conjoint.

12.3 **Rentrée universitaire de 1999** (suite)

Les deux personnes qui ont fait la proposition étant d'accord d'inclure la date limite acceptable, la proposition se lira comme suit :

« Que le Sénat adopte, pour la session d'automne 1999, un calendrier universitaire compatible avec la tenue éventuelle du Sommet de la Francophonie au Campus de Moncton devant se terminer le 13 septembre 1999. »

PAULIN : Je trouve difficile de voter sans savoir ce que ça implique. Je suis sûre que la majorité des étudiant-e-s accepteraient de faire des compromis, mais pas à n'importe quel prix. Certain-e-s ne seront pas du tout d'accord, tandis que d'autres pourraient trouver le compromis raisonnable.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

12.4 **Calendrier universitaire**

SG : Le document intitulé *Affaires découlant du procès-verbal du Sénat*, dit au point 7.4 : « Au lieu de créer un nouveau comité, le BDS accepte de se voir confier le mandat d'étudier dorénavant le calendrier universitaire avant sa présentation au Sénat ». Le BDS pourrait étudier, entre autres, le calendrier de 1999 et proposer des modalités au Sénat.

GRELL : Je ne soutiens pas la proposition parce qu'elle est très différente de ce que j'ai proposé. Mon souhait était qu'il y ait un comité *ad hoc* du Sénat formé de personnes réellement intéressées au problème du calendrier universitaire et compétentes en la matière. Je pense à des étudiant-e-s, des professeur-e-s. Une réunion d'une heure pourrait suffire.

13. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES²**

RECTEUR : Le Comité de sélection des grades honorifiques a travaillé de façon assez intense depuis l'appel de candidatures. En plus de recommander des candidatures pour chacune des constituantes, il a cerné deux sujets que j'annonce maintenant, mais dont le Sénat discutera plus tard : 1) la remise d'un grade à titre posthume : Le Comité a reçu une proposition dans ce sens, mais ne l'a pas retenue parce que ce n'était pas intégré à notre politique jusqu'ici. Il y a des arguments pour et contre une telle pratique; 2) la révision des critères de sélection des professeur-e-s émérites. La sélection des professeur-e-s émérites est assez restrictive à l'U de M : il faut être à la retraite depuis au moins trois ans et satisfaire à une série de critères d'excellence dans la carrière, etc. En raison des programmes de préretraites, un grand nombre de professeur-e-s très méritants prennent leur retraite. Si on maintient les pratiques actuelles, beaucoup ne vivront peut-être pas assez longtemps pour recevoir cet honneur, étant donné qu'on le décerne au compte-gouttes. Le Comité se penche sur la question et fera des recommandations au Sénat.

OUELLETTE : La présentation des dossiers est complètement inégale. Certains sont présentés selon nos procédures, c'est-à-dire qu'il y a un formulaire où on explique pourquoi on recommande le doctorat; d'autres dossiers n'ont qu'un curriculum vitae d'une page. On devrait exiger que le formulaire soit rempli. J'aimerais voter d'une manière éclairée et dans certains cas, je ne sais pas pourquoi on veut donner un doctorat honorifique.

SG : Tout le monde devait remplir le formulaire. Dans certains cas, le document n'était pas assez clair pour que l'on puisse le reproduire.

OUELLETTE : Il fallait le retourner et en demander un plus clair.

PAULIN : Pourquoi accordons-nous des doctorats honorifiques? Parce que les personnes le méritent

2 **N. B.** À cause du caractère confidentiel des candidatures, le rapport du Comité est distribué séance tenante et repris après le vote. Pour les mêmes raisons, les interventions relatives à la valeur des candidatures, de même que le nombre de voix obtenues par chacune de celles-ci, n'apparaissent pas au procès-verbal.

ou pour « remplir » la collation des diplômes? À cause des accomplissements de la personne ou pour aider l'Université à se faire des ami-e-s? Je m'interroge sur les critères.

R. LANDRY : Aurons-nous l'occasion de discuter du doctorat à titre posthume?

13. **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)**

RECTEUR : Oui. On se prononce aujourd'hui sur les candidatures parce qu'il y a une certaine urgence à mettre le processus en branle. On reviendra sur les deux questions que j'ai annoncées au début.

R. LANDRY : À temps pour...

RECTEUR : Avant le prochain appel de candidatures.

GRELL : Dans une séance précédente, j'ai exprimé de façon voilée un certain malaise. Je voudrais le faire de façon directe parce que c'est important. Je ne suis pas le seul à penser que si on continue comme ça dans les années à venir, on aura des problèmes.

JULIEN : Faut-il absolument trouver des candidatures chaque fois?

RECTEUR : Vous pouvez voter contre si vous n'acceptez pas celles qui sont recommandées.

JULIEN : Il me semble qu'il pourrait arriver qu'il n'y ait pas de candidatures valables.

RECTEUR : Le Comité a une banque d'une cinquantaine de candidatures. Il vous propose celles qui lui paraissent mériter d'être honorées. Si le Sénat décide qu'il ne décerne plus de grades honorifiques, je n'aurai pas à présider ce comité... Les critères sont ceux que le Sénat a adoptés il y a plusieurs années. Ils sont reliés au mérite, mais il y a un ensemble de considérations qui s'ajoutent au mérite. Selon la documentation reçue, il y a des raisons d'honorer les personnes recommandées. En les honorant, l'Université s'honore et peut avantager sa situation. Aucune institution ne fait ce genre de choses dans un esprit totalement désintéressé. Puisque toutes les universités le font, il doit bien y avoir un intérêt à le faire. Mais on peut cesser si vous pensez qu'on se cause des problèmes.

OUELLETTE : Y a-t-il des quotas?

Président d'assemblée : Si on approuve toutes les candidatures, elles auront toutes un doctorat.

OUELLETTE : Il y en a deux à Edmundston; pourquoi ne peut-on pas en avoir deux à Shippagan?

RECTEUR : Normalement, on en décerne un dans chacune des constituantes du nord, trois ici, et un titre de professeur-e émérite dans l'un des trois campus. Il n'y a pas de limite absolue, mais on pense qu'on ne devrait pas en décerner plus de quatre ou cinq par année à Moncton. On pourrait n'en donner qu'un seul, mais ce n'est pas le mandat qui a été confié au Comité.

Le **président d'assemblée** rappelle que selon les *Statuts et règlements*, seules les candidatures ayant obtenu au moins deux tiers des voix au scrutin secret seront acceptées. Il demande à Paul-Émile Benoit et à Viateur Viel d'agir comme scrutateurs.

Résultat du scrutin secret :

Moncton

Marie-Corinne Bourque	Doctorat en éducation
Guy Rocher	Doctorat en sociologie
Neil Michaud	Professeur émérite en musique

Edmundston

Soeur Lucille Lemay	Doctorat en éducation
Docteur Bernard Savoie	Doctorat en sciences sociales

Shippagan

Bélonie Mallet	Doctorat en administration
----------------	----------------------------

14. **PROCHAINES RÉUNIONS**

Voir le Document C, p. 1-2

Le **président d'assemblée** rappelle les quatre options préparées par le BDS et le fait que le celui-ci préconise l'option A.

14. PROCHAINE RÉUNION (suite)

P : 13-SAC-961206

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

« Que le calendrier des réunions du Sénat soit celui de l'option A, c.-à-d. : des réunions à distance les 31 janvier, 14 mars et 2 mai et une réunion à Moncton le 27 août. »

LEBLANC: Plusieurs points de l'ordre du jour d'aujourd'hui sont remis à la prochaine réunion. Aurons-nous le temps de tout faire si nous choisissons l'option A? L'option B, par contre, prévoit plus de temps.

RECTEUR : Je vous informe, à titre de président, qu'il y aura une réunion extraordinaire du Sénat le 10 janvier pour discuter de l'information relative au budget. On a déposé des documents là-dessus, mais on ne prévoyait pas en discuter longuement aujourd'hui. Étant donné l'importance du sujet, le BDS considère qu'il faut une réunion où ce sera le seul point à l'ordre du jour. Cette réunion vient s'ajouter à celles prévues dans les diverses options, mais elle enlève de celle du 31 janvier un point qui demande beaucoup de temps.

WALTZ : Aujourd'hui, même si la qualité technique était bien meilleure, j'ai eu nettement l'impression que c'était une réunion des membres de Moncton. Ceux des centres du nord ont été de simples observateurs. Ou bien on choisit l'option D - la seule qui a du sens, à mon avis - ou bien je propose que la prochaine fois, le président d'assemblée soit dans un des centres du nord, pour que nous, à Moncton, fassions l'expérience du Sénat à distance.

BARRY : La qualité technique s'est grandement améliorée. Le son était bien meilleur et le jeu de la caméra nous a permis de vous suivre un peu mieux. Il reste quand même des améliorations à faire quant à la qualité du son.

ROYER : Les améliorations sont vraiment très appréciées. L'option A nous va très bien.

GRELL : Je voudrais qu'on prenne au sérieux la proposition de M. Waltz. Dans tout système à distance, c'est très important qu'à l'occasion le président de séance soit « de l'autre côté ». J'en ferais la proposition, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire. Quant à l'option A, je reste très sceptique. Je ne vois pas pourquoi on laisserait la séance plénière en août. Elle devrait être prévue en fonction de l'importance des contenus et non des relations humaines. On doit la tenir à un moment réellement opportun dans les décisions, probablement celui des discussions budgétaires.

E. ROBICHAUD : Je me suis déjà exprimé à quelques reprises sur les inconvénients des réunions du Sénat à distance. J'admets que la qualité du son s'est améliorée, mais je reste convaincu que les réunions à distance diminuent de beaucoup la participation réelle des membres des campus du nord. J'aurais tendance à favoriser les réunions sur place. Sinon, choisissons au moins l'option B qui prévoit la réunion de mars à Moncton. On abordera beaucoup de dossiers importants à cette réunion, puisque c'est la dernière chance de faire des modifications au *Répertoire*.

Vote sur R13 Pour 12 Contre 17

REJETÉE

R : 14-SAC-961206

Paul Grell, appuyé par Michel Doucet, propose :

« Que le calendrier des réunions du Sénat soit celui de l'option B, c.-à-d. : des réunions à distance les 31 janvier et 2 mai et deux réunions à Moncton : l'une le jeudi 6 mars ou le samedi 15 mars, l'autre le 27 août. »

Vote sur R14

Contre 4

ADOPTÉE

15. CLÔTURE**R : 15-SAC-961206**

Rino Lacombe propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Il est 18 h.

Contresigné le _____

Président_____
Secrétaire

DOCUMENTS